

**Bureau du 9 janvier 2006**

**Décision n° B-2006-3918**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Déclassement en volume d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rez-de-chaussée du bâtiment b10, 27, boulevard Vivier Merle**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SARL GIS, propriétaire de la superstructure de l'immeuble situé 27, boulevard Vivier Merle, souhaiterait acquérir les volumes ouverts, situés en rez-de-chaussée et appartenant au domaine public communautaire.

La SARL GIS envisage la fermeture de ces volumes pour résoudre les problèmes d'insalubrité et d'insécurité auxquels sont confrontés les locataires et les visiteurs.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de ce volume du domaine public de voirie communautaire.

L'ensemble des services urbains a émis un avis favorable à ce déclassement qui concerne une surface de 421 mètres carrés sur une hauteur de 6 mètres.

L'acquéreur fera son affaire des contraintes éventuelles qui pourraient être liées à la proximité de réseaux fluides.

Si le déclassement est prononcé, les volumes seront cédés à la SARL GIS, dans les conditions fixées par les services fiscaux.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Prononce** le déclassement en volume d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rez-de-chaussée du bâtiment b10, 27, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété à titre onéreux, au profit de la SARL GIS.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,